# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 14 janvier 2016 1.2

#### ADMINISTRATION GENERALE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ELECTION D'UN DELEGUE SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'organisation d'élections partielles intégrales du conseil municipal d'Ambierle a pour conséquence de provoquer la nécessaire mise en conformité de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire avec la décision du Conseil Constitutionnel du 20 juin 2014 (décision n° 2014-45 QPC) et avec les nouvelles modalités de composition des conseils communautaires prévues au CGCT.

Au regard du nombre de communes et du nombre d'habitants, le conseil communautaire sera composé de 83 membres, conformément à l'arrêté du préfet de la Loire du 18 décembre 2015.

Certaines communes obtiennent des sièges supplémentaires dont Riorges qui passe de 6 à 7 et d'autres communes perdent des sièges.

Le conseil municipal est donc amené à élire parmi ses membres, un délégué supplémentaire au conseil communautaire.

Isabelle BERTHELOT et Andrée RICCETTI présentent leur candidature qui est enregistrée.

L'élection a lieu au scrutin secret.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 33

a deduire : - bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66

du Code électoral 0

- bulletins blancs 0

reste, pour le nombre des suffrages exprimés 33

Majorité absolue 17

**Résultats**

- Isabelle BERTHELOT : 26

- Andrée RICCETTI : 7

**Isabelle BERTHELOT**, conseillère municipale, née le 25/05/1963, domiciliée à Riorges 325 rue de la République, est donc proclamée élue déléguée de la commune de Riorges au conseil communautaire de Roannais Agglomération.